

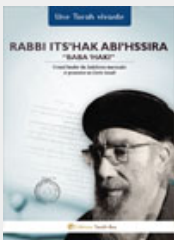


Traité Demai

Michna 8 - Chapitre 5

הַלּוֹקֵחַ טָבֵל מִשְׁנֵי מְקוֹמוֹת,
מְעַשֵּׂר מְזֵה עַל זֶה;
אִם עַל פִּי שְׂאֵמְרוֹ,
אֵין אָדָם רֵשָׁאִי לְמַכֵּר טָבֵל אֶלָּא לְצוּרְךָ:

Celui qui achète du tevel de deux endroits différents, peut prélever les dîmes d'une part pour libérer l'autre, bien qu'ils aient dit : personne n'est autorisé à vendre des produits tevel, sauf en cas de besoin.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions